



Bulletin Mensuel n° 10/2008 Octobre 2008

EDITORIAL

Les mythes concernant le nombre d'enfants adoptables et la nécessité d'une plus grande précision pour définir qui est adoptable

Trier la myriade de définitions utilisées à bon ou mauvais escient pour identifier le nombre d'enfants adoptables est une tâche difficile qui requiert des clarifications afin d'élaborer de meilleures politiques publiques.

Les quiproquos concernant le nombre d'enfants adoptables sont très nombreux en raison, notamment, des multiples définitions qui existent pour un seul mot et des nombreux termes utilisés de façon interchangeable, tels que « enfants orphelins », « séparés » ou « non-accompagnés ». Ce manque de précision sème la confusion parmi les décideurs lorsqu'ils doivent décider quels enfants devraient être ciblés par quels programmes, favorisant ainsi la prévalence de nombreux mythes que cet éditorial tente de clarifier.

Mythe 1: Il existe des millions d'orphelins et tous sont adoptables

L'UNICEF propose une large définition du terme orphelin englobant tout enfant ayant perdu un ou ses deux parents. En 2005, l'organisation a ainsi évalué à 132 millions le nombre d'orphelins en Afrique subsaharienne, Asie, Amérique Latine et aux Caraïbes. Toutefois, "seulement" 13 millions d'entre eux avaient perdu leurs deux parents, et correspondaient à la définition de l'orphelin retenue par le HCR et plusieurs pays industrialisés. Pour éviter toute confusion, les termes "double orphelin" pour un enfant qui a perdu ses deux parents et "simple orphelin" pour ceux qui ont perdu un parent peuvent être utilisés.

Dans tous les cas, tous les orphelins ne sont pas adoptables. Selon l'UNICEF, il est clair que la vaste majorité d'entre eux « vivent avec un parent, un grand-parent ou un autre membre de la famille toujours en vie ». Par conséquent, s'il existe bel et bien 13 millions d'orphelins, cela ne signifie pas qu'ils ont tous besoin d'une nouvelle famille, d'un nouveau toit ou d'une prise en charge alternative, et encore moins qu'ils sont tous adoptables. Dans ce contexte, l'objectif des décideurs devrait être de soutenir avant tout les familles qui s'occupent des orphelins.

Mythe 2: Il existe des millions d'enfant non-accompagnés ou séparés et tous sont adoptables

Les agences de l'ONU s'entendent toutes sur la définition d'"enfants non-accompagnés" et d'"enfants séparés" (ENA/ES). Les enfants non accompagnés sont des enfants séparés de leurs deux parents et des autres membres de leur famille et ne sont pris en charge par aucun adulte. Les enfants séparés sont quant à eux accompagnés d'un adulte, mais qui n'est pas titulaire des droits parentaux de par la coutume ou la loi.

Bien qu'il existe une entente générale sur les termes ENA/ES, il est parfois présumé de manière erronée que tous les ENA/ES sont adoptables. Or, en réalité, les enfants sont séparés de leurs parents généralement pour

une période limitée et pour des raisons diverses, notamment la persécution de l'enfant ou de ses parents, les guerres civiles ou les conflits internationaux, les catastrophes naturelles, les trafics en tous genres et dans divers contextes (dont la vente d'enfants par leurs propres parents), et la recherche de meilleures opportunités économiques. Par exemple, lors du Tsunami de 2004, il y a eu 1709 ENA/ES en Thaïlande, mais 1605 d'entre eux ont pu être réuni avec leur famille proche.

Lors de la séparation, la principale priorité devrait être de mettre en place des procédures d'enregistrement des enfants, d'identification de leur famille et de placements temporaires. Si le principe de subsidiarité est respecté et que la préférence est donnée aux solutions permettant à l'enfant de rester dans son propre pays, le nombre d'enfants restant pour l'adoption internationale s'en trouve limité.

Mythe 3: Il existe des millions d'enfants placés dans les institutions des pays d'origine et tous sont adoptables

Environ 1,5 million d'enfants dans les pays d'Europe Centrale et Orientale – Communauté d'Etats Indépendants (ECO/CEI) sont pris en charge par le secteur publique. En Europe et en Asie Centrale, plus d'un million d'enfants vivent en institution. Les statistiques pour l'Afrique subsaharienne sont limitées mais les données de 2004 indiquent que 7500 enfants vivaient en institution au Liberia et 5000 en Zambie.

Cependant, là encore, tous ces enfants vivant en institution ne sont pas adoptables. Parfois, des contraintes juridiques ou traditionnelles rendent la notion d'adoption pratiquement inexistante, comme en Afrique subsaharienne. Dans de nombreux cas, les enfants placés ont encore leurs parents et ceux-ci n'ont pas renoncé à leurs droits parentaux ou aucune cour n'a émis de jugement concernant leur incapacité. De plus, le placement est souvent temporaire et a pour objectif de réunir la famille ultérieurement. Par exemple, en Russie, alors que 750'000 enfants vivent en institution ou sont placés en famille d'accueil, seulement 17% sont considérés comme privés de prise en charge parentale.

Par ailleurs, même lorsque les enfants sont déclarés adoptables, tous ne sont pas disponibles pour l'adoption internationale et ne devraient pas l'être si le principe de subsidiarité est respecté. Le développement

de solutions nationales pour les enfants, y compris le placement en famille d'accueil et les adoptions nationales, ainsi que l'amélioration des conditions économiques et sociales dans les pays d'origine a créé la possibilité pour les familles de la classe moyenne d'adopter des enfants.

Mythe 4: Il existe des millions de bébés en attente d'adoption

L'adoption d'un bébé de moins de 6 mois en bonne santé est l'idéal de nombreux candidats adoptants mais ne reflète pas la réalité actuelle. En effet, de nombreux pays fixent expressément un âge minimum auquel l'enfant peut être adopté afin de contrer les actes illicites (p.ex. vente de bébés), de s'assurer que les parents renonçant à leurs enfants aient l'opportunité de reconsidérer leur consentement et d'encourager l'adoption d'enfants plus âgés et répondre ainsi aux besoins du pays. Par exemple, le Comité d'adoption internationale des Philippines indique que la plupart des enfants disponibles pour l'adoption internationale ont entre 5 et 15 ans.

En pratique, l'âge des enfants adoptés augmente aussi, tel que démontré dans le Bulletin 6-7/2008 du SSI/CIR. Ainsi, aux USA, parmi les 129'000 enfants adoptables en 2006, 4% avaient moins d'un an et 39% avaient plus de 10 ans.

Par ailleurs, de nombreux enfants adoptés ont des besoins spéciaux. Par exemple, en Italie, 6,8% des enfants adoptés en 2007 (soit 233 enfants) avaient des besoins spéciaux, dont 10,7% avaient des problèmes majeurs et 89,3% avaient des problèmes réversibles. Actuellement en Lettonie, les seuls enfants disponibles pour l'adoption sont des fratries de 3 enfants ou plus, des enfants âgés de plus de 10 ans ou des enfants handicapés mentaux ou physiques.

Conclusion

Le SSI/CIR approuve la définition du terme "adoptable" de Nigel Cantwell qui stipule qu'il s'agit d'un enfant "officiellement reconnu comme bénéficiant d'un statut juridique autorisant à considérer son adoption, et pour lequel on estime qu'une telle mesure est nécessaire et qu'il pourra potentiellement en bénéficier". De plus, lorsqu'il s'agit de déterminer si un enfant est adoptable ou non, il est important de prendre en considération les aspects sociaux, psychologiques, médicaux et

juridiques, et d'établir que l'enfant ne peut pas être pris en charge par ou être réintégré dans sa famille d'origine. Les suppositions hâtives sur le fait que les orphelins, les ENA/ES et les enfants vivant en institutions en tous besoin d'être adoptés doivent être évitées. Des informations plus objectives sur les caractéristiques des enfants en attente d'adoption devraient être recherchées afin d'assurer une meilleure procédure d'appariement et des adoptions réussies. Dans ce contexte, le SSI/CIR invite à lire l'article 'The lie we live' (Le mensonge que nous vivons) de la revue 'Foreign Policy Nov/Dec 2008 qui apporte une perspective pertinente sur les conséquences tragiques d'actions basées sur des mythes.

L'équipe du SSI/CIR
Octobre 2008

Source: Observation générale N° 6 du CDE
[www.unhcr.ch/tbs/doc.nsf/\(symbol\)/CRC.GC.2005.6.Fr?OpenDocument](http://www.unhcr.ch/tbs/doc.nsf/(symbol)/CRC.GC.2005.6.Fr?OpenDocument), Fiche d'informations de l'UNICEF
www.unicef.org/french/media/media_45486.html,
www.unicef.org/french/protection/files/Prive_de_soins_parentaux.pdf, Interagency study on UASC
www.unicef.org/violencestudy/pdf/IAG_UASCs.pdf, Lignes directrices de l'UNHCR
www.unhcr.org/refworld/docid/48480c342.html, Africa's orphaned children
www.unicef.org/media/files/AOVB_Report_prepublication_PDF.pdf, Nigel Cantwell, Intercountry Adoption, International Child Protection Newsletter, Vol 5 2003, Russia
<http://adoptaenrusia.iespana.es/vinculosprensa.html>, and Report Tsunami 3 years later
www.unicef.org/media/files/Tsunami_three_year_financial_figures_for_NatComs_final.pdf, Philippines ICAB
www.icab.gov.ph/index.php?option=com_content&task=view&id=13&Itemid=25